

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-62  
CONSULTATION ÉCRITE

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation publique des personnes habiles à voter.*

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro P1-1400-62 intitulé :

RÈGLEMENT 1400-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER PLUSIEURS GRILLES DES SPÉCIFICATIONS QUANT AUX HABITATIONS JUMELÉES ET CONTIGUËS.

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux modifié par le décret 2020-049 prévoit que la Ville peut remplacer la consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'adoption du projet de règlement ci-haut mentionné, à la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2020 et par la résolution numéro 2020-11-273, le conseil a remplacé l'assemblée publique de consultation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite de 15 jours ;

Avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

QUE toute personne qui désire transmettre des questions ou des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme  
3000, chemin d'Oka  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

- urbanisme@vmsml.ca

QUE ce projet vise à modifier plusieurs grilles de spécifications quant aux habitations jumelées et contiguës notamment en ce qui concerne les marges.

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Ville.

QU'UNE présentation du projet est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/avis-publics/> dans la section Service de l'urbanisme- Consultation publique.

Les zones visées par ce projet de règlement sont les suivantes ; elles sont identifiées dans les plans annexés :

M-500, M-501, C-608, C-609, H-700, H-702, H-703, H-705, H-707, H-715, H-717, H-723, H-727, H-735, H-744, H-766 et H-768.

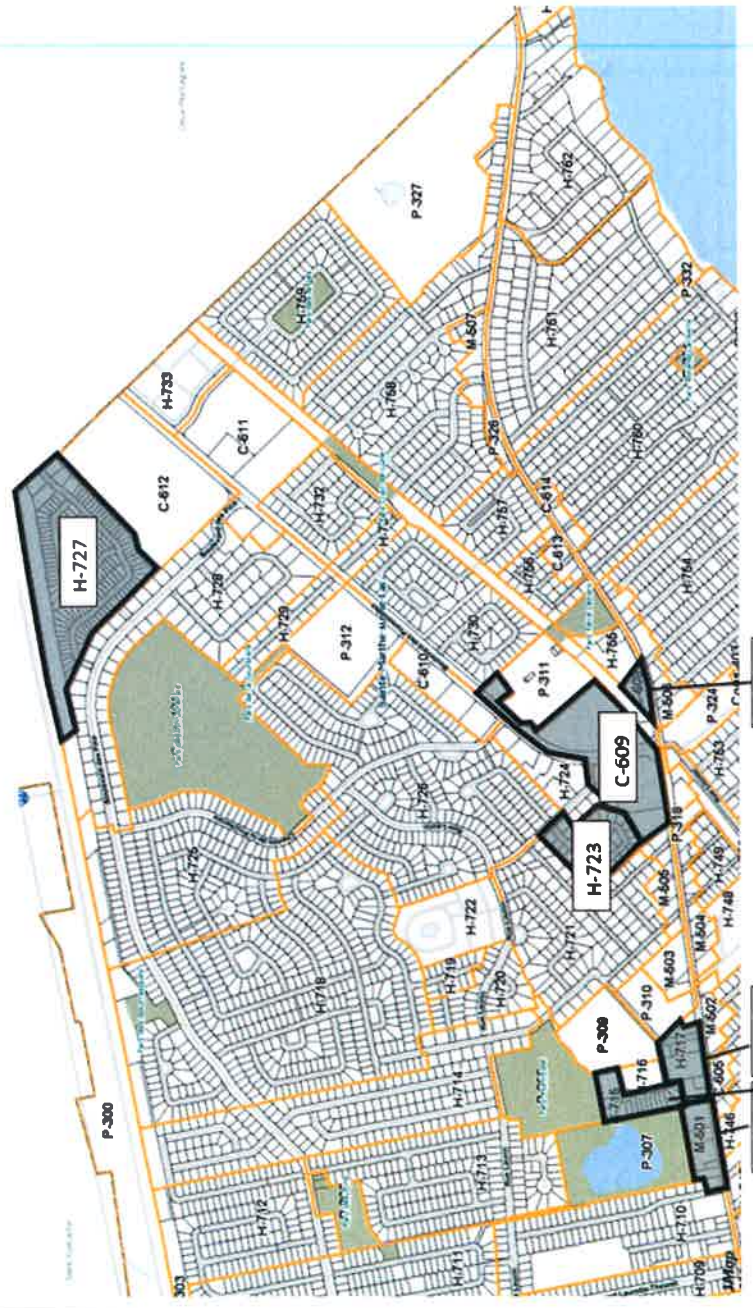
Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

  
M<sup>re</sup> Marie-Josée Russo  
Greffière









C-608

M-501

H-717

ZONE VISÉE

H-715

